

Enfants en déplacement

Principales questions et recommandations sélectionnées parmi les recherches sur les enfants en déplacement,

Par l'Équipe Spéciale en charge des flux migratoires composites en Afrique du Nord (NAMMTF)*,

Destinées à la réunion thématique tripartite sur la traite et le trafic de personnes, en particulier les mineurs non accompagnés.

8-9 Novembre 2017, Louxor, Égypte

© IOM. All rights reserved.

Contexte

L'augmentation du nombre de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile voyageant à travers des mouvements migratoires composites constitue un défi politique et humanitaire majeur. L'Afrique du Nord est affectée par de tels mouvements, en tant que région d'origine, de transit et de destination pour ceux qui ont quitté leur foyer fuyant la guerre, les conflits et la discrimination, et pour ceux qui sont à la recherche de bonnes opportunités et d'un avenir meilleur.

L'Afrique du Nord est un carrefour migratoire complexe caractérisé par de grands mouvements interrégionaux qui, au cours des dernières années, ont connu une importante hausse du nombre de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile cherchant à rejoindre l'Europe.

« La route de la Méditerranée centrale » (CMR) et « la route de la Méditerranée occidentale » (WMR), deux routes en tête des principaux itinéraires transitant par l'Afrique du Nord et la Méditerranée en destination de l'Europe, sont devenues des pierres angulaires politiques et humanitaires. Depuis 2015, 492,901 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile se sont rendus en Europe en empruntant ces deux routes. À la troisième semaine d'octobre 2017, 111,166 et 13,977 arrivées en Italie et en Espagne avaient été enregistrées, via la CMR et la WMR respectivement.¹

L'un des aspects les plus préoccupants de ces mouvements est la montée du nombre d'enfants, en particulier ceux qui sont non accompagnés et séparés de leurs parents lors de ces voyages souvent dangereux.

On estime que 50 millions d'enfants se déplacent à l'échelle mondiale, dont environ 28 millions fuient leur pays d'origine en raison de la violence et de l'insécurité.² Actuellement, les enfants représentent environ 17,9% des personnes arrivant en Italie via la CMR. En 2016, les enfants non accompagnés et séparés représentaient 92% des enfants arrivant par la CMR.³

Depuis 2014, le nombre de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ayant perdu la vie en Méditerranée est estimé à 15 190 personnes. La route de la Méditerranée centrale est depuis longtemps reconnue comme la route la plus dangereuse à travers la Méditerranée, et elle continue de causer des pertes en vies humaines. Jusqu'à présent, 93% de tous les décès enregistrés en Méditerranée en 2017 sont survenus à la CMR.⁴

*Le Mixed Migration Hub est le centre régional de connaissances et le secrétariat pour l'Équipe Spéciale en charge des flux migratoires composites en Afrique du Nord (NAMMTF). Le NAMMTF recourt à Mhub en tant que centre de gestion des connaissances, de recherche, de collecte d'informations et de diffusion. Le NAMMTF regroupe actuellement l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le Secrétariat régional de la migration composite (RMMS) et le Bureau régional de Save the Children au Moyen-Orient et en Eurasie. Le NAMMTF favorise une approche basée sur les droits de l'homme pour assurer la protection des personnes en déplacement dans le cadre des flux composites et complexes vers, par et depuis l'Afrique du Nord.

Le voyage est plus dangereux que jamais. Alors que le nombre total des décès enregistrés a diminué en 2017, le taux de mortalité sur la route de la Méditerranée centrale a considérablement augmenté: 1 sur 269 a perdu la vie en 2015, 1 sur 71 en 2016 et 1 sur 52 en 2017.⁵

Les processus consultatifs régionaux tels que les Processus de Rabat et de Khartoum ainsi que l'Initiative UA-Corne de l'Afrique sont des indicateurs de la reconnaissance mondiale des défis de la migration composite subis par les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile et tous les pays affectés. Ces processus soulignent le besoin de réponses multisectorielles et transnationales impliquant de multiples acteurs et concernant tous les pays affectés.

La nécessité de collaboration et de coordination devient plus pertinente, d'autant plus que les conditions humanitaires dans lesquelles s'inscrivent les mouvements migratoires composites continuent de s'aggraver. Il y a des preuves que les restrictions accrues et les mesures de contrôle aux frontières poussent les passeurs à imposer des voies de plus en plus dangereuses et périlleuses aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Augmentation des risques et des vulnérabilités subis par les enfants en déplacement

Les raisons pour lesquelles les enfants décident de se déplacer sont diverses et interdépendantes. Les enfants, en famille ou en groupe, peuvent voyager, entre autres raisons, pour échapper à la violence, aux conflits armés, à la violence sexiste ou pour éviter les éventuels mariages des mineurs non désirés et d'autres pratiques dangereuses, et pour rechercher un avenir meilleur.⁶

La nature irrégulière de tels périple rend ces enfants plus vulnérables à l'exploitation et à d'autres formes d'abus, y compris la traite illicite de migrants. Selon des études, le pourcentage des enfants ayant déclaré avoir subi une forme de traite ou d'autres pratiques d'exploitation s'élève à 91% parmi les enfants interrogés voyageant en Italie via la route de la Méditerranée centrale.⁷

Des facteurs tels que la longueur et la durée de leur voyage contribuent également à aggraver la situation de ces enfants en déplacement.⁸ Dû au manque de ressources et de leur séparation de tout réseau familial, les enfants parcourant des distances plus grandes, sur des périodes plus longues, encourent un risque accru de souffrance de détresse psychologique et sont plus exposés au danger d'exploitation, de violence et de traite. Les trafiquants sont également connus pour leur détention et abus des personnes en déplacement dans le but d'obtenir une rançon ou de forcer leurs proches à payer des sommes supplémentaires en contrepartie de leur libération.

En plus de la menace d'être victimes de traite pendant le transit, les enfants en déplacement font face à la menace continue de détention par les acteurs étatiques et non étatiques. La détention est particulièrement dangereuse pour le bien-être physique et mental d'un enfant, en particulier si l'enfant est incarcéré dans des cellules et des centres de détention avec des adultes.

Lacunes et défis en matière de protection et de fourniture de services (juridiques et politiques, prestation de services)

Il est difficile de déterminer le nombre exact d'enfants voyageant parmi les mouvements migratoires composites. Comme les enfants en déplacement ne sont pas toujours enregistrés auprès des autorités compétentes, il est très dur d'identifier et d'évaluer les besoins d'un tel groupe de migrants, pas toujours pris en compte par les mécanismes de protection. En outre, les mécanismes existants, tels que les processus d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, sont souvent peu efficaces puisqu'ils manquent de critères normalisés pour l'identification et l'évaluation des besoins des enfants en déplacement ainsi que des services fournis.

Les enfants en déplacement ont régulièrement du mal à accéder aux informations, y compris celles concernant l'accès au soutien, les procédures existantes et les documents requis. Les enfants non accompagnés et séparés de leurs parents souffriraient encore plus, car ils auraient moins d'accès aux voies de communication officielles.

En cas d'identification possible de ces enfants, les pays d'accueil se heurtent souvent à des difficultés pour traiter les arrivées en raison des mécanismes non adaptés aux besoins et au nombre de migrants. En conséquence, les enfants en déplacement pourraient subir de longs processus et des retards d'enregistrement qui affecteraient également, dans les cas admissibles, le dépôt des demandes d'asile.

Les longues procédures de nomination d'un tuteur, de détermination du statut juridique d'un enfant ou de facilitation du regroupement familial ont pour résultat que les enfants en déplacement se retrouvent dans un statut de vide juridique, voire en situation irrégulière, ce qui peut accroître leur vulnérabilité.



Les services de protection et de prise en charge disponibles pour les enfants en déplacement sont souvent assurés uniquement dans les centres d'accueil ou d'hébergement. Cela signifie que la part de responsabilité la plus lourde en terme de soins et de protection des enfants déplacés pèse sur le nombre limité d'installations d'accueil ou d'hébergement existantes. En raison de leur incapacité à accueillir un grand nombre de personnes, ces centres d'accueil sont surchargés et insuffisants pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en déplacement.

Recommandations de politique

Les enfants doivent être avant tout considérés en tant qu'enfants

Les enfants devraient d'abord être reconnus et protégés en tant qu'enfants, quel que soit leur statut d'immigration. L'intérêt supérieur de l'enfant devrait être au centre de toutes les décisions prises au nom de l'enfant dans les pays d'origine, de transit et de destination. En outre, leur capacité d'intervention et de résilience devrait être reconnue dans toutes ces décisions. Une telle reconnaissance devrait suivre les lignes directrices définies dans le commentaire n°14 du Comité des droits de l'enfant ayant son intérêt supérieur comme considération primordiale.

Traiter les causes profondes qui poussent les enfants à quitter leur foyer

Les gouvernements et les autres parties prenantes doivent s'attaquer aux causes profondes qui incitent les enfants à quitter leur patrie, et réduire leur vulnérabilité aux déplacements irréguliers, notamment en améliorant l'accès à l'éducation, aux services sociaux et aux emplois sûrs et réguliers qu'ils pourraient rechercher lorsqu'ils sont adultes.

L'unité familiale doit être respectée et assurée

Mettre en œuvre des politiques plus strictes pour empêcher les enfants d'être séparés de leurs parents et de leurs familles pendant le transit, et accélérer les procédures visant à réunir les enfants non accompagnés et séparés avec leurs familles lorsque c'est dans leur meilleur intérêt.

Les services adaptés aux enfants

Intégrer les approches fondées sur les droits de l'enfant dans la législation, les programmes, les politiques et les pratiques nationaux. Autrement dit, la législation, les programmes, les politiques et les pratiques nationaux doivent tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant en tant que considération primordiale et droit de fond.¹⁰ Élaborer des initiatives solides autour des routes migratoires et des centres de transit tels que les initiatives « Blue Dot » (Points bleus)¹¹ qui se focalisent sur les enfants en déplacement, répondent à leurs besoins et contribuent au recul des abus, de l'exploitation et de la traite des enfants.

Les services disponibles devraient tracer des voies bien précises qui aboutissent à des solutions globales pour les enfants en mouvement. Il est essentiel que tout arrangement à long terme en faveur des enfants en déplacement, en particulier les enfants non accompagnés et séparés, identifie une solution durable qui répondrait à tous leurs besoins de protection, prendrait en compte le point de vue de l'enfant et, dans la mesure du possible, mènerait à mettre fin au statut de l'enfant non accompagné ou séparé.

Les efforts consentis afin de parvenir à des solutions durables, pour les enfants non accompagnés ou séparés, devraient être entrepris et mis en œuvre dans les meilleurs délais et, autant que possible, immédiatement après l'évaluation du statut de l'enfant non accompagné ou séparé.¹²

Institutionnaliser des alternatives à la détention

Veiller à ce que les enfants en déplacement ne soient pas poursuivis pour implication dans les mouvements irréguliers, et mettre fin à toutes les formes de détention d'enfants en relation avec la migration. Explorer et institutionnaliser des alternatives à la détention telles que les placements communautaires non-privatifs de liberté, en particulier pour tous les enfants déplacés.

Recueillir et produire des données axées sur les enfants

Établir une base de données sur la situation et les besoins des enfants en mouvement afin d'élaborer des stratégies visant à les protéger. Les recherches devraient se concentrer sur les vulnérabilités spécifiques des enfants, évoquer comment ils sont devenus non accompagnés et se sont séparés de leur famille. Elles devraient de même évoquer les ressources qu'ils recherchent et dont ils dépendent pendant leurs voyages, ainsi que les sources d'information communes accessibles aux enfants non accompagnés.

Notes de fin de document

1 Les données sur les arrivées sont basées sur les données recueillies par l'OIM Italie auprès des gouvernements respectifs et des bureaux de l'OIM sur le terrain.

2 Note conceptuelle de la Conférence internationale sur les enfants en déplacement, Berlin, 12 et 13 juin 2017. Disponible à l'adresse: <http://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2017/02/Concept-Note-Global-Conference-on-Children-on-the-Move.pdf>

3 Organisation internationale pour les migrations, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. «Enfants réfugiés et migrants - y compris les enfants non accompagnés et séparés- en Europe. Aperçu des tendances en 2016». (Octobre 2017). Disponible à l'adresse: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/55971.pdf>

4 Organisation internationale pour les migrations. Projet sur les migrants disparus (MMP) Disponible à l'adresse: <https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean> - Consultée le 4 novembre 2017.

5 Les calculs de MHub sont basés sur les données recueillies par le Centre d'analyse des données migratoires mondiales (GMDAC) de l'OIM et le Portail du HCR sur la Méditerranée.

6 Fonds des Nations Unies pour l'enfance. L'enfant est avant tout un enfant. Protéger les enfants en déplacement de la violence, des abus et de l'exploitation. (Mai 2017) Disponible à l'adresse: https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF_A_child_is_a_child_May_2017_EN.pdf.

7 Ibid.

8 Plateforme de migration composite REACH, Mixed Migration Hub. Jeunes en déplacement: Enquête sur la prise de décision, les trajectoires migratoires et les attentes des jeunes dirigés vers l'Italie. (Août 2017) Disponible à l'adresse: http://www.mixedmigrationhub.org/wp-content/uploads/2015/02/REACH_ITA_Report_MMP_MHub_Youth-on-the-move_Final.pdf

9 Observation générale n°14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1).

10 Bhaba, Jacqueline et Dottridge, Mike. Les droits de l'enfant dans le Pacte mondial. (Avril 2017) Disponible à l'adresse: <http://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2017/02/Working-document-29-June-2017.pdf>

11 Fonds des Nations Unies pour l'enfance. « Rapport n°19 sur la situation humanitaire de la crise des réfugiés et des migrants en Europe ». (Janvier 2017). Disponible à l'adresse: <https://www.unicef.org/eca/SitRep19.pdf>

12 Bhaba, Jacqueline et Dottridge, Mike. Les droits de l'enfant dans le Pacte mondial. (Avril 2017) Disponible à l'adresse: <http://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2017/02/Working-document-29-June-2017.pdf>

Références supplémentaires

Un périple meurtrier pour les enfants: Sur la route de la Méditerranée centrale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Un voyage épouvantable: Sur les routes de la Méditerranée, les enfants et les jeunes en déplacement exposés à la traite et à l'exploitation, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation internationale pour les migrations

Italie - Tableau de bord des enfants non accompagnés et séparés: Août 2017, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Garder les enfants au centre: il est temps que la solidarité de l'UE protège les droits des enfants migrants et réfugiés, Save the Children

Situation en Méditerranée, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Flux migratoires - Europe, Organisation internationale pour les migrations

Enfants réfugiés et migrants - y compris les enfants non accompagnés et séparés- en Europe, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation internationale pour les migrations

Déracinés: Une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants, Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Avertissement

Les opinions exprimées dans le présent document d'information sont celles de MHub et ne reflètent pas forcément les points de vue ou les politiques des organisations composant le NAMMTF. La terminologie utilisée ne correspond pas nécessairement aux termes officiels adoptés par toutes les organisations du NAMMTF. Bien que la diligence raisonnable ait été exercée, le NAMMTF ne garantit pas l'exactitude des informations figurant dans la présente publication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation.